

CONTRAT DE LICENCE PORTANT SUR LA BOITE A OUTILS SOUNDBOOTH SCORE D'ADOBE

AVERTISSEMENT A L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE LE PRESENT CONTRAT AVEC ATTENTION. PAR VOTRE UTILISATION DE LA BOITE A OUTILS OU DE L'UN DE SES ELEMENTS QUEL QU'IL SOIT, VOUS VOUS ENGAGEZ A RESPECTER TOUTES LES DISPOSITIONS DU PRESENT CONTRAT, Y COMPRIS EN PARTICULIER LES RESTRICTIONS RELATIVES A : L'USAGE FIGURANT A L'ARTICLE 2, LA GARANTIE FIGURANT A L'ARTICLE 5, ET A LA RESPONSABILITE FIGURANT A L'ARTICLE 6. VOUS RECONNAISSEZ QUE LE PRESENT CONTRAT EST OPPOSABLE AU MEME TITRE QUE TOUT AUTRE CONTRAT NEGOCIE QUE VOUS SIGNEZ. SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD, VEUILLEZ NE PAS UTILISER LA BOITE A OUTILS.

1. DEFINITIONS.

Dans ce Contrat, le terme « Boîte à Outils » désigne les bibliothèques de logiciels, la documentation, les Fichiers Score types et les autres éléments associés compris dans le produit Soundbooth Score d'Adobe, à l'exception du Produit Logiciel Adobe. Le terme « Produit Logiciel Adobe » désigne l'application Adobe connue sous le nom d'Adobe Soundbooth, ainsi que toutes ses mises à jour, mise à disposition séparément aux termes d'un contrat de licence produit Adobe. Le terme « Fichiers Score types » désigne un ensemble de fichiers audio et de fichiers de métadonnées fournis avec la Boîte à Outils en tant qu'échantillons destinés à créer une Partition créée par le Compositeur. Le terme « Partitions créées par le Compositeur » désigne les fichiers partitions au format SBST que Vous créez en utilisant la Boîte à Outils, ainsi que Vos éléments média que Vous formatez en utilisant la documentation comprise dans la Boîte à Outils, qui sont destinés à être utilisés avec la certaines fonctionnalités du Produit Logiciel Adobe ; Les termes « Compositeur », « Vous », « Vos » et « Votre » désignent toute personne physique ou morale ayant accès à la présente Boîte à Outils ou qui l'utilise ; et le terme « Adobe » désigne Adobe Systems Incorporated, société immatriculée dans l'Etat du Delaware, sise 345 Park Avenue, San José, Californie, 95110, U.S.A. si l'article 9(a) du présent Contrat s'applique ; dans le cas contraire, « Adobe » désigne Adobe Systems Software Ireland Limited, 4-6 Riverwalk, Citywest Business Campus, Saggart D24, République d'Irlande, société de droit irlandais et société affiliée et licenciée d'Adobe Systems Incorporated.

2. LICENCE.

Adobe vous accorde une licence d'utilisation gratuite, non exclusive et non transférable portant sur les éléments de cette Boîte à Outils, pour développer en interne des Partitions créées par le Compositeur en conformité avec la documentation comprise dans la Boîte à Outils et dans le cadre de l'utilisation du Produit Logiciel Adobe, à condition que Vous respectiez les dispositions du présent Contrat et que Vous ayez une licence d'utilisation valable portant sur le Produit Logiciel Adobe. Vous pouvez également utiliser les Fichiers Score types et la documentation y afférente pour créer une partition Soundbooth type à la seule fin d'apprendre comment utiliser ces outils pour créer une Partition créée par le Compositeur avec votre propre équipement média. Vous ne pouvez utiliser la Boîte à Outils, y compris mais non limité à la documentation, les bibliothèques et les Fichiers Score types (ainsi que toute Partition Soundbooth type qui comporte des Fichiers Score types) qu'aux fins de développement interne. Vous n'êtes pas autorisé à (i) intégrer la Boîte à Outils ou l'un de ses éléments quel qu'il soit ou le Produit Logiciel Adobe dans les Partitions créées par le Compositeur aux termes du présent Contrat ou à (ii) vendre, concéder une sous-licence, louer ou prêter la Boîte à Outils ou l'un de ses éléments quel qu'il soit à un tiers quel qu'il soit. Vous vous engagez également à ne pas effectuer d'ingénierie inverse, à ne pas décompiler, à ne pas désassembler et à ne pas essayer d'accéder au code source de la Boîte à Outils à moins que la loi applicable ne vous

autorise expressément à décompiler, que cette opération soit nécessaire pour obtenir l'interopérabilité de la Boîte à Outils avec un autre logiciel, et que vous ayez préalablement demandé à Adobe de fournir les informations nécessaires à cette interopérabilité et qu'Adobe n'ait pas fourni ces informations. Adobe a le droit d'imposer des conditions raisonnables et de demander le paiement préalable d'une redevance d'un montant raisonnable avant de fournir ces informations. Toute information fournie par Adobe ou que vous aurez obtenue au titre des présentes, ne doit être utilisée qu'à des fins d'interopérabilité et ne doit pas être divulguée à des tiers ou utilisée pour créer un logiciel qui serait en substance semblable à la Boîte à Outils. Vous êtes autorisé à faire un nombre limité de copies de la documentation dans la Boîte à Outils à l'usage de vos employés ou consultants, exclusivement à des fins de développement interne et non à des fins de commercialisation ou de distribution, de quelque manière que ce soit, et lesdits employés ou consultants devront se conformer aux dispositions du présent Contrat. En ce qui concerne les Partitions créées par le Compositeur quelles qu'elles soient, vous vous engagez à respecter les termes du guide des marques Adobe, accessible à <http://www.adobe.com/misc/agreement.html>. Adobe n'est redevable au Compositeur, aux utilisateurs finaux ou à toute autre partie d'aucune obligation d'assistance quelle qu'elle soit au titre de ce Contrat, y compris portant sur les mises à niveau ou sur les futures versions de la Boîte à Outils ou du Produit Logiciel Adobe.

3. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.

Vous vous engagez à protéger les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle d'Adobe portant sur tous les éléments de la Boîte à Outils. Vous vous engagez à ce que toutes les copies des éléments de la Boîte à Outils que Vous réalisez à quelque titre que ce soit reproduisent toutes les mentions de droits d'auteur, de marques et autres mentions de droits de propriété intellectuelle, tels qu'ils apparaissent sur les éléments originaux de la Boîte à Outils livrés par Adobe. Adobe et/ou ses fournisseurs conservent les droits de propriété intellectuelle portant sur tous les éléments de la Boîte à Outils, les supports sur lesquels elle est enregistrée et toutes les copies qui en seront faites, quelles que soient la forme et les supports sur lesquels l'original et les copies sont enregistrés. Sauf disposition contraire des présentes, le présent Contrat ne Vous confère aucun droit sur les brevets, les droits d'auteur, les secrets de fabrication, les marques, ni aucun autre droit portant sur les éléments de la Boîte à Outils.

4. DUREE.

Ce Contrat de Licence reste en vigueur jusqu'à sa date de résiliation. Adobe se réserve le droit de résilier le présent Contrat sans mise en demeure préalable, en cas de manquement par Vous à l'une quelconque des dispositions du présent Contrat. En cas de résiliation, vous devez immédiatement retourner à Adobe toutes les copies partielles ou intégrales de tous les éléments de la Boîte à Outils.

5. EXCLUSION DE GARANTIE.

Adobe ne concède au Compositeur une licence d'utilisation de la Boîte à Outils et de tous les éléments associés à la Boîte à Outils qu'« EN L'ETAT ». Adobe ne garantit pas que les éléments de la Boîte à Outils utilisés pour le développement des Partitions créées par le Compositeur permettront d'atteindre les objectifs ou les résultats recherchés par l'utilisateur. Adobe ne peut encourir aucune responsabilité pour les éventuels pertes ou dommages résultant du présent Contrat ou de la distribution ou de l'utilisation des Partitions créées par le Compositeur. ADOBE ET SES FOURNISSEURS NE GARANTISSENT PAS ET NE PEUVENT PAS GARANTIR LES PERFORMANCES OU LES RESULTATS QUE VOUS POUVEZ OBTENIR EN UTILISANT LA BOITE A OUTILS. A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITEE

DEFINIE CI-DESSUS, ET DE TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION, REPRESENTATION OU CLAUSE POUR LESQUELLES LES MEMES DROITS NE PEUVENT OU NE DOIVENT PAS ETRE EXCLUS OU LIMITES PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE JURIDICTION, ADOBE ET SES FOURNISSEURS NE FOURNISSENT AUCUNE GARANTIE, CONDITION, DECLARATION OU CLAUSE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONTRACTUELLE, DE DROIT COMMUN, TIREE DE LA COUTUME, OU DES USAGES COMMERCIAUX OU AUTRE CONCERNANT D'AUTRES SUJETS, Y COMPRIS SANS QUE CECI SOIT LIMITATIF, CONCERNANT LA NON VIOLATION DES DROITS D'UN TIERS, L'INTEGRATION DU LOGICIEL, SA QUALITE SATISFAISANTE OU SON ADEQUATION A UNE FIN SPECIFIQUE. Les dispositions de cet article 5 continueront à s'appliquer en cas de résiliation du Contrat, qu'elle qu'en soit la cause, mais cela n'implique pas que des droits d'utilisation de la Boîte à Outils seront maintenus ou accordés à la suite de la résiliation de ce Contrat. Certains états ou pays n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites et dans ce cas, il est possible que les restrictions ci-dessus ne vous soient pas applicables. En outre, vos droits peuvent varier d'une juridiction à une autre. Pour plus d'informations sur les garanties, vous pouvez prendre connaissance des pages de Service Client Adobe accessibles à <http://www.adobe.com/fr/support>.

6. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE.

EN AUCUN CAS ADOBE OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES ENVERS VOUS POUR TOUS DOMMAGES, RECLAMATIONS OU COUTS QUELS QU'ILS SOIENT, OU POUR TOUS DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, OU POUR TOUT MANQUE A GAGNER, PERTES D'EXPLOITATION, PERTES DE BENEFICES, ET CE MEME SI UN REPRESENTANT D'ADOBE A ETE INFORME DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES, PERTES, RECLAMATIONS OU COUTS OU AU TITRE DE TOUTE RECLAMATION D'UN TIERS. LES LIMITATIONS ET RESTRICTIONS CI-DESSUS S'APPLIQUENT DES LORS QU'ELLES SONT AUTORISEES PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE JURIDICTION. LA RESPONSABILITE TOTALE D'ADOBE ET CELLE DE SES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE CE CONTRAT OU EN RAPPORT AVEC CE DERNIER, EST LIMITEE A LA SOMME VERSEE POUR LA BOITE A OUTILS, SI IL Y A LIEU. Aucune disposition du présent Contrat ne limite la responsabilité d'Adobe envers vous en cas de décès ou de préjudices corporels résultant d'une négligence de la part d'Adobe ou pour fraude. Adobe agit pour le compte de ses fournisseurs aux fins de réclamer, d'exclure et/ou de limiter les obligations, les garanties et les responsabilités stipulées dans ce Contrat, mais à aucun autre égard et dans aucun autre but. Pour plus de détails, veuillez contactez le Service d'Assistance Clientèle d'Adobe. Certains états n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité en cas de dommages directs, indirects ou spéciaux, il se peut que les restrictions ci-dessus ne vous concernent pas.

7. INDEMNISATION.

Le Compositeur s'engage à indemniser Adobe, y compris du montant raisonnable des honoraires d'avocat, et à assurer sa défense dans tout procès et action en justice ayant pour origine l'utilisation ou la distribution des Partitions créées par le Compositeur, à condition que Adobe notifie sans délai et par écrit le Compositeur de l'existence d'une telle action, soumette au Compositeur les éléments de défense ou de règlement à l'amiable de cette action, aux frais du Compositeur, et coopère avec lui, aux frais du Compositeur, pour la défense ou le règlement à l'amiable d'une telle action.

8. REGLEMENTATIONS GOUVERNEMENTALES.

Si un quelconque des éléments de la Boîte à Outils est soumis à des restrictions à l'exportation au titre des Lois sur l'Exportation, vous déclarez et garanzissez que vous n'êtes pas citoyen ou résident d'un Etat soumis à un embargo (y compris notamment l'Iran, l'Irak, la Syrie, le Soudan, la Libye, Cuba, la Corée du Nord et la Serbie) et que les Lois sur l'Exportation ne vous interdisent pas de recevoir la Boîte à Outils. Tous les droits d'utilisation de la Boîte à Outils sont concédés sous réserve que ces droits prennent fin en cas de manquement à vos obligations aux termes du présent Contrat.

9. LOI APPLICABLE.

Le présent Contrat est régi et interprété selon les lois en vigueur : (a) dans l'Etat de Californie si vous avez acquis une licence portant sur la Boîte à Outils aux États-Unis, au Canada ou au Mexique ; ou (b) au Japon, si vous avez acquis une licence portant sur la Boîte à Outils au Japon, en Chine, en Corée ou dans tout autre pays d'Asie du sud-est dans lesquels toutes les langues officielles s'écrivent en script idéographique (par exemple le hanzi, kanji ou hanja) et/ou dans d'autres scripts de même structure ou de structure similaire, tels que le hangul ou le kana ; ou (c) en Angleterre, si vous avez acquis une licence portant sur la Boîte à Outils dans tout autre pays non mentionné ci-dessus. Les tribunaux respectifs du comté de Santa Clara en Californie, lorsque s'applique la loi de l'État de Californie, du Tokyo District Court au Japon, lorsque s'applique la loi du Japon, et les tribunaux compétents de Londres en Angleterre, lorsque s'applique la loi anglaise, ont chacun compétence non exclusive en cas de litiges relatifs au présent contrat. Le présent contrat n'est pas régi par les règles de conflits de lois de ces pays, ni par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue.

10. GENERALITES.

Vous n'êtes pas autorisé à transférer les droits et obligations qui vous sont concédés en vertu du Contrat sans le consentement écrit préalable de Adobe. Aucun acte ou acquiescement de Adobe, de ses agents ou de ses employés, quel qu'il soit, ne peut constituer une renonciation à l'une des dispositions du présent Contrat à défaut d'un acte écrit et signé par un représentant habilité de Adobe. Il est expressément admis qu'une faute portant sur les dispositions des Articles 3 ou 4 du présent Contrat peut causer un préjudice irréparable à Adobe et qu'un recours judiciaire au fond peut s'avérer inadéquat. Par conséquent, en plus de tous recours au fond, Adobe est habilitée à introduire une demande d'injonction, une action en référé ou tout autre recours en cas de violation ou de risque de violation des dispositions de ces articles. En cas de divergence entre le présent Contrat de licence et tout autre contrat inclus dans la Boîte à Outils, le présent Contrat prévaut. Dans le cas où Adobe ou le Compositeur ferait appel à un avocat pour obtenir l'application des droits définis aux présentes ou en découlant, la partie obtenant gain de cause recevra de l'autre partie le remboursement des honoraires raisonnables d'avocat. Vous reconnaissez avoir lu et compris les dispositions du présent Contrat qui exprime l'intégralité de l'accord entre les parties, et qui remplace et annule tout accord antérieur, oral ou écrit, conclu entre Adobe et Vous concernant la concession de licence portant sur la Boîte à Outils. Aucune modification des dispositions du présent Contrat ne sera opposable à Adobe sans l'accord exprès écrit et signé par le représentant habilité de Adobe.

Adobe, le logo Adobe et Soundbooth sont soit des marques soit des marques déposées de Adobe Systems Incorporated aux Etats-Unis et/ou dans d'autres pays.